



» En bref



CONSEIL DE GESTION DE
l'assurance parentale

plan stratégique triennal 2006-2008

Québec 



LA MISSION

Le Conseil de gestion de l'assurance parentale gère le Régime québécois d'assurance parentale. Par son action, il contribue au soutien financier des nouveaux parents et leur permet de concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles. À cette fin, il s'assure du financement du Régime ainsi que du paiement des prestations et il administre le Fonds d'assurance parentale. Il adopte les règlements nécessaires à l'application de la Loi et exerce un rôle-conseil auprès de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

LA VISION

L'assurance parentale soutient le développement social et économique du Québec en répondant aux besoins des familles et du marché du travail, dans le respect des droits et des attentes des prestataires et des cotisants, par une gestion rigoureuse et performante. Son mode de gestion se veut une avenue novatrice et porteuse d'avenir dans la façon de livrer les services publics.

➤ Le contexte

LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE ET LE NOUVEAU CONTEXTE SOCIÉTAL

Le Régime québécois d'assurance parentale a été conçu pour répondre à l'évolution du contexte sociétal et du marché du travail, notamment pour faire face au défi démographique et à l'évolution des valeurs familiales.

Le vieillissement de la population et le marché du travail

Selon des projections démographiques, la population active au Québec cessera de croître aux environs de 2010, et l'environnement de travail sera marqué par des départs massifs à la retraite. À moins d'une progression inattendue du taux d'activité, ce phénomène anticipé devrait se répercuter sur le rapport entre le nombre de travailleurs et le nombre de retraités. De même, la croissance du travail atypique, et notamment, du travail autonome, doit également être pris en compte dans l'établissement de mesures visant à assurer un fort taux de participation des travailleurs pour répondre aux besoins de l'économie.

La participation active des femmes à l'économie québécoise

La contribution accrue des femmes au marché du travail constitue une tendance générale des vingt dernières années, ce qui transforme à la fois le monde du travail et la société dans son ensemble. Les femmes sont de plus en plus scolarisées. Elles contribuent de façon toujours plus importante à l'activité économique. Cela exige des efforts supplémentaires de conciliation travail-famille, en particulier dans un contexte de raréfaction de la main-d'œuvre.

Les nouvelles réalités familiales et la conciliation travail-famille

Au sein des nouvelles générations, la recherche d'un équilibre entre les divers aspects de l'existence et, en particulier, le désir de passer plus de temps avec sa famille constituent des tendances de plus en plus marquées. Les employeurs doivent donc relever l'important défi de conserver une main-d'œuvre plus rare et moins encline à se consacrer exclusivement au travail. Dans un tel contexte, ils devront trouver de nouveaux moyens de s'adapter, afin de retenir et de motiver les personnes travaillant au sein de leur organisation. De plus, les pères jouent un rôle croissant dans le nouveau modèle familial et ils sont déjà de plus en plus nombreux à prendre un congé au moment de l'arrivée d'un nouvel enfant.

LE CONSEIL ET LES ORIENTATIONS ET ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX

La famille : une priorité

Au cours des dernières années, les politiques en faveur de la famille se sont renforcées considérablement et se sont retrouvées au cœur des priorités du gouvernement. Le Québec offre maintenant toute une série de mesures en faveur de la famille, en vue, notamment, d'encourager la conciliation travail-famille.

C'est dans cet esprit que le gouvernement a créé le Régime québécois d'assurance parentale, une mesure de soutien au travail financée par les salariés, les travailleurs autonomes et les employeurs.

Modernisation et qualité des services

La qualité des services publics constitue une préoccupation de premier plan des citoyens et un enjeu essentiel de la modernisation de l'État. Le Régime dans son ensemble et les interventions du Conseil de gestion de l'assurance parentale sont conditionnés par les attentes élevées des prestataires et des cotisants. Ces clientèles sont en droit de s'attendre à ce que les services pour lesquels elles versent des cotisations soient offerts de façon efficace et au meilleur coût possible, et que les retombées du Régime profitent à l'ensemble de la société québécoise.

Un modèle d'affaires novateur

Tel qu'il est défini par la Loi sur l'assurance parentale, le Conseil assure la mise en œuvre d'un modèle d'affaires qui repose de façon novatrice sur le concept de gestion matricielle. Ainsi, il exerce ses fonctions en partenariat avec d'autres organisations capables d'offrir, sur une base permanente, des expertises bien adaptées aux caractéristiques et aux besoins du Régime.

Ce modèle d'affaires s'appuie sur des ententes assurant la prise en charge des activités administratives par les partenaires désignés par le législateur. Il s'agit du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui s'occupe principalement de l'admissibilité aux prestations et de leur versement, du ministère du Revenu du Québec, qui est responsable du traitement fiscal nécessaire à la perception et à la remise des cotisations, et enfin de la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui administre les sommes déposées dans le Fonds d'assurance parentale.

Plan stratégique triennal 2006-2008

AXES	ENJEUX										
	1 La pérennité du Régime québécois d'assurance parentale					2 La qualité des services offerts à la clientèle par les entités désignées par la Loi			3 L'efficacité et la performance du modèle d'affaires		
	ORIENTATIONS					ORIENTATIONS			ORIENTATIONS		
	D'INTERVENTION					D'INTERVENTION			D'INTERVENTION		
OBJECTIFS	1 Assurer le financement ordonné du Régime à un coût raisonnable					2 Assurer l'adéquation entre le Régime et les besoins de la société, dans une approche équilibrée			3 Favoriser l'adhésion des Québécois au Régime		
	4 Viser la performance dans les activités de prestations de services					5 Administrer le Fonds d'assurance parentale de façon transparente et responsable			6 S'assurer d'une offre de service répondant aux attentes des clientèles		
INDICATEURS	7 Établir des partenariats sains, efficaces et orientés vers l'atteinte de résultats					8 Positionner stratégiquement le rôle-conseil du Conseil de gestion de l'assurance parentale					
	1 Développement d'outils et de mécanismes permettant un financement ordonné du Régime					2 Connaissance des besoins et établissement du profil des clientèles			3 Veille stratégique sur les tendances internationales		
	4 Communication axée sur la raison d'être et la finalité du Régime					5 Mesure de la performance des modes de prestation de services et analyse comparative des coûts administratifs			6 Élaboration de processus et d'outils de gestion du Fonds répondant aux exigences en matière de contrôle et de vérification		
	7 Évaluation des attentes et du niveau de satisfaction des clientèles					8 Gestion active et évolutive des ententes administratives selon les meilleures pratiques			9 Évaluation, ajustement et évolution du modèle d'affaires		
	10 Démarche proactive d'élaboration d'avis et de conseils destinés à la ministre										
	1 Mettre en œuvre une politique de financement d'ici janvier 2007					2 Consulter la population à l'égard de l'assurance parentale d'ici juin 2008			3 Dresser le portrait des clientèles à partir des statistiques officielles d'ici décembre 2007		
	4 Situer le Régime par rapport à d'autres régimes similaires à l'échelle internationale d'ici décembre 2008					5 Faire connaître la finalité du Régime aux Québécois d'ici juin 2008 et favoriser leur adhésion			6 Évaluer la performance de la solution administrative et faire une étude comparative d'ici juin 2008		
	7 Concevoir et mettre en place les procédures et les outils de gestion financière et de vérification d'ici décembre 2007					8 Accroître la connaissance des besoins des clientèles et mesurer leur niveau de satisfaction d'ici décembre 2007			9 Concevoir et mettre en place les outils de suivi des ententes administratives d'ici janvier 2007		
	10 Évaluer la performance du modèle d'affaires d'ici décembre 2008					11 Fournir des avis et des conseils portant sur la gestion et l'évolution du Régime					
	1 Indicateurs de santé financière					2 Rapport de consultation			3 Profil des clientèles		
	4 Stratégie de réseautage international					5 Analyse comparative			6 Taux de notoriété et d'adhésion de la population		
	7 Indicateurs de performance sur la prestation de services					8 Mesure comparative des résultats			9 Rapports de vérification		
	10 Systèmes					11 Outils de gestion			12 Informations sur les attentes		
	13 Taux de satisfaction					14 Tableau de gestion			15 Plan de contingence (s'il y a lieu)		
	16 Rapport d'évaluation					17 Incidence des avis et des recommandations du Conseil sur la gestion et l'évolution du Régime					

La version intégrale du *Plan stratégique triennal 2006-2008* peut être consultée dans le site Internet du Conseil de gestion de l'assurance parentale : **www.cgap.gouv.qc.ca**. Il est aussi possible de s'en procurer un exemplaire à l'adresse suivante :

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE
1122, Grande Allée Ouest
Québec (Québec) G1S 1E5

Ce document a été produit par le
Conseil de gestion de l'assurance parentale.

© Gouvernement du Québec